

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

20241202_DL_04

OBJET : Dotation de subvention pour la formation des professionnels dans le cadre de France Numérique ensemble

Date de convocation :
22 novembre 2024

Date de séance :
02 décembre 2024

Date d'affichage :
12 décembre 2024

Membres en exercice : 46

Membres présents : 21

Membres votants : 32

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

Etaients présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur PENAUD, Monsieur DEMARCY, Monsieur MASSET, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur BEAUFILS, Monsieur BLOCKLET, Monsieur GORRIEZ, Monsieur MAROTTE, Monsieur THUEUX, Monsieur PAYEN, Monsieur WALIGORA, Monsieur DEFRANCE, Monsieur DECLE, Monsieur BEAUMONT, Madame POUPART, Monsieur GEST, Madame DELETRE, Madame LHOMME, Monsieur DELFOSSE

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs :

Monsieur MAILLE donne pouvoir à Monsieur WALIGORA
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur DEMARCY
Monsieur DE MONCLIN donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur GEST
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DECLE
Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur PENAUD
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Madame POUPART
Madame DE WAZIERS donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE

Le Programme Société Numérique de l'ANCT, chargé de mettre en œuvre la feuille de route France Numérique Ensemble, entend mener des actions pour renforcer les acteurs territoriaux de la politique d'inclusion numérique. L'Instruction du Gouvernement relative à la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble signée le 28/07/2023 détaille le calendrier qui permet la territorialisation de la politique publique d'inclusion numérique.

L'objet de la présente convention est l'octroi par l'ANCT d'une subvention à hauteur de 20 000 euros pour permettre le financement d'au moins 60 départs en formation en 2025, sur les enjeux d'inclusion et de médiation numérique, à savoir Aidant Connect et Aidant numérique. Ces formations doivent être à destination des professionnels du territoire, y compris des professionnels n'appartenant pas à la structure du bénéficiaire, et prioritairement des agents de collectivités locales et de l'Etat (conseillers France Services, agents de Préfecture, secrétaires généraux de mairie, travailleurs sociaux, agents d'accueil, médiateurs numériques...), réalisant des actions en faveur de l'inclusion numérique et de l'appropriation du numérique par les publics.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;
- Vu le projet de convention de subventionnement établi entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et Somme Numérique dans le cadre de l'initiative "France Numérique Ensemble" ;

Considérant l'intérêt majeur pour le territoire samarien de participer activement à la transition numérique ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la convention de subventionnement entre l'ANCT et Somme Numérique dans le cadre de France Numérique Ensemble à hauteur de 20 000 euros.

ARTICLE 2 : Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document permettant d'assurer son exécution.